
Ne pas confondre drone et modèle réduit

Description

planeur-modele-reduit-560x322 Notre secrétaire, Louis Kulicka a publié un nouvel article sur [Aérobuzz](#). Louis qui est aussi pilote et instructeur de vol à voile explique les différences entre piloter en grandeur et en modèle réduit. Dans le cadre de la loi « Drones » qui s'applique à tous les aéronefs sans personnes à bord, il lance aussi le débat sur la limitation de performances voulue par la loi.

En effet, Louis soutient que les modèles réduits, pilotés exclusivement à vue, sont par nature limités intrinsèquement en terme de performances. Nous pensons qu'à l'heure actuelle, cette piste n'a pas été explorée par le législateur.

Qu'en pensez vous ? N'hésitez pas à donner votre avis en laissant un commentaire.